

Communiqué Pour diffusion immédiate

Projet de loi 15 – Réforme du système de santé et de services sociaux

Les usagers, les patients, les aînés et les médecins demandent au ministre Dubé de prendre le temps de bien faire les choses.

Québec, le 11 mai 2023 – Plusieurs associations nationales d’usagers, de patients, d’aînés et de médecins se disent préoccupées par la vitesse à laquelle le ministre Christian Dubé veut faire adopter son projet de loi visant à améliorer la performance du système de santé et de services sociaux. « Nous demandons au ministre de prendre le temps nécessaire pour consulter le milieu et nous écouter », disent les présidents des associations en notant que trop peu d’organismes de la société civile ont été invités aux consultations de la commission parlementaire étudiant le projet de loi.

En 50 ans, il s’agit de la 9^e réforme du système de santé et de services sociaux. « Nous sommes persuadés que des changements doivent être apportés à son fonctionnement et saluons la volonté du ministre d’entamer ce virage nécessaire. Cependant, nous ne sommes pas encore convaincus que la réforme de structure proposée, dont la création de l’agence Santé Québec, résoudra réellement les difficultés actuelles », affirment les porte-paroles des associations soulignant que « le système de santé a un urgent besoin d’apaisement et de stabilité ».

Les porte-parole des associations d’usagers, de patients, d’aînés et de médecins demandent une plus grande décentralisation et que plus de pouvoirs soient dévolus aux communautés locales. Ils invitent le gouvernement du Québec à mieux financer la première ligne de services de santé et de services sociaux ainsi que les soins à domicile, et à prioriser la réduction des délais d’attente pour obtenir un premier service, une chirurgie ou pour avoir accès à des soins spécialisés.

Citation de Pierre Hamel

Président du Regroupement québécois des comités des usagers

« Les usagers demandent au ministre Dubé que le projet de loi 15 amène des avancées significatives pour améliorer l’accès et la qualité des services de santé et des services sociaux pour l’ensemble de la population du Québec qui sont vos actionnaires. Il n’y a pas de petites victoires sans la fin des reculs dans le réseau. Il faut que les comités des usagers et des résidents soient présents et renforcés dans tous les établissements du réseau, et ce, partout au Québec. Nous serons à vos côtés pour y arriver. »

Citation de Jérôme Di Giovanni

Président de l’Alliance des patients pour la santé

« Le projet de loi 15 marquera probablement l’évolution du système de santé et de services sociaux pour des décennies à venir. Il doit absolument avoir pour résultat d’améliorer l’accès aux soins et aux services et aussi de diminuer les crises périodiques qui secouent le réseau et minent la confiance du public. Un échec est impensable. Les associations de patients veulent être parties

prenantes des changements au même titre que les associations professionnelles et les syndicats. Leur voix doit compter. »

Citation de Pierre Lynch

Président de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

« L'AQDR déplore qu'aucun groupe représentant les personnes âgées n'ait été convoqué par la Commission de la santé et des services sociaux lors des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi 15. Les personnes âgées constituent le plus important groupe d'utilisateurs de services en santé et ce groupe est, en quelque sorte, son principal actionnaire. Le ministre doit personnellement prendre le temps de les consulter et écouter davantage cette importante partie de la société civile. »

Citation du Dr Daniel Kaud

Président du Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation du système de santé

« Le RQMDSS et les 850 médecins qui forment ce regroupement croient que l'avenue incontournable pour la réussite du projet de loi 15 passe par une définition claire et précise d'une gouvernance clinique locale au niveau des réseaux locaux de services et des installations du réseau. Les principes fondamentaux de subsidiarité et de gestion de proximité doivent se refléter clairement dans le libellé du texte législatif. »

- 30 -

Sources :

Mariana Brito – Regroupement provincial des comités des usagers

Michel Bissonnette – Alliance des patients pour la santé

Dr Daniel Kaud – Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation du système de santé

Anne-Sophie Desprez – Association québécoise de défense des personnes retraitées et préretraitées

Demandes d'entrevue :

Béatrice Vincent

TACT

bvincent@tactconseil.ca

581 246-2147